



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 mars 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :                     Josyane Desjardins  
  P. Lorraine St.James Lapalme  
  Sylvie Lapierre

MM. les conseillers :                         Renald Corriveau  
  Paul Jones  
  Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :                    M. Stéphane De Serre, directeur  
  général  
  M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 février 2017 et de la séance ordinaire du 14 février 2017
3. Affaires du Conseil
  - 3.1 Nomination d'un maire suppléant
  - 3.2 Inscriptions aux assises annuelles 2017 de l'UMQ
  - 3.3 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
  - 3.4 Opposition à la Politique de gestion des parcs de stationnement du CISSS Montérégie-Ouest
  - 3.5 Participation au souper du maire de La Prairie
  - 3.6 Autorisation de participation à un dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon
4. Règlements
  - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 615-11-6 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition des tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville
  - 4.2 Adoption - Règlement n° 665 décrétant un emprunt pour des travaux d'infrastructures de rue sur la rue de l'Harmonie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

5. Communications
  - 5.1 Modification de la résolution n° 8-17 - Dénomination de l'avenue pour rue de l'Harmonie (lot 5 738 711)
6. Direction générale
7. Environnement
  - 7.1 Octroi de contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs - Années 2017 à 2021
8. Greffe et affaires juridiques
  - 8.1 Paiement des honoraires professionnels à Bélanger Sauvé
  - 8.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 531-16 du 13 décembre 2016
9. Informatique
10. Loisirs
  - 10.1 Aide financière pour participation aux Jeux du Québec - Athlète en nage synchronisée
  - 10.2 Aide financière pour participation aux Jeux du Québec - Athlète en badminton
11. Parc, espaces verts et aménagement public
12. Ressources humaines
  - 12.1 Adoption de l'échelle salariale du personnel de camp de jour pour l'année 2017
  - 12.2 Signature de la lettre d'entente n° 9 - Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)
  - 12.3 Signature de la lettre d'entente n° 10 - Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)
  - 12.4 Autorisation de signature du contrat de travail du contremaître, M. André Levasseur
  - 12.5 Autorisation de signature du contrat de travail de la directrice du Service des affaires juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Chantal Bergeron
  - 12.6 Entériner l'embauche de l'équipe de gestion du camp de jour pour l'année 2017
  - 12.7 Règlement de griefs numéros 2016-02 et 2016-03 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
  - 14.1 Paiement à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve, année 2017, John Deere 310SL avec équipements



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

14.2 Paiement du décompte n° 2 à Construction Beaudin et Courville 2010 inc. pour des travaux de construction d'un trop-plein sanitaire à l'intersection de la route 132 et de la rue Principale Sud

### 15. Trésorerie

15.1 Liste n° 3 des comptes à payer de décembre 2016

15.2 Liste n° 1 des comptes à payer de février 2017

15.3 Ratification de la liste des chèques et des déboursés de février 2017

15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés de février 2017

15.5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire de février 2017

### 16. Urbanisme

16.1 Demande de dérogation mineure - 7, rue Circé, zone H-301

16.2 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132 (local 110) / PIIA applicable à la zone commerciale C-125

16.3 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132 (local 212) / PIIA applicable à la zone commerciale C-125

16.4 Approbation d'une modification à un projet de construction commerciale - 7, rue Principale Sud / PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / Route 132

### 17. Affaires nouvelles

### 18. Dépôt de documents

### 19. Période de questions

### 20. Levée de la séance

**63-17**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**64-17**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 février 2017 et de la séance ordinaire du 14 février 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 février 2017 et de la séance ordinaire du 14 février 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**65-17**

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé et résolu :

QUE le conseiller municipal, M. Jean-Michel Pepin, soit nommé maire suppléant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M. le conseiller, Jean-Michel Pepin, soit également désigné comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**66-17**

### **INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UMQ 2017**

CONSIDÉRANT que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se dérouleront à Montréal les 4 et 5 mai 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le maire M. Christian Ouellette, les conseillères M<sup>mes</sup> Lorraine St. James Lapalme, Josyane Desjardins et Sylvie Lapierre ainsi que les conseillers MM. Jean-Michel Pepin, Paul Jones et Renald Corriveau et le directeur général, M. Stéphane De Serre, soient autorisés à assister aux assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017.

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscriptions pour les personnes mentionnées précédemment, au coût de 775 \$ par personne, soit une somme de 6 200 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais inhérents, soit les frais de déplacement et de repas qui ne sont pas inclus dans les coûts d'inscription soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-029 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**67-17**

### **APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la **Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-17

### **POLITIQUE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST - OPPOSITION AU TARIF ANNONCÉ**

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest adoptée le 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique de tarification vise l'ensemble des établissements (hôpitaux, CLSC, CHSLD, services externes) du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique aura un impact financier pour les familles des usagers de ces établissements;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique aura également un impact sur la gestion des stationnements des municipalités du territoire de la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson manifeste son opposition à la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest et aux députés de l'Assemblée nationale sur le territoire de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69-17

### **PARTICIPATION AU SOUPER DU MAIRE DE LA PRAIRIE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son 350<sup>e</sup> anniversaire, la Ville de La Prairie organise l'événement *Le souper du maire de La Prairie* en appui à la persévérance scolaire et au programme d'accompagnement au camp de jour;

CONSIDÉRANT que le maire de Delson participera à l'événement en compagnie d'un membre du conseil municipal le jeudi 6 avril 2017 au Complexe Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Jean-Michel Pepin à représenter la Ville à l'événement *Le souper du maire de La Prairie*, le jeudi 6 avril 2017, et approuve l'achat d'un billet au coût de 100 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-032 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 70-17**      **PARTICIPATION ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**
- CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence est organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) le 3 avril 2017 et que le chef du Parti Québécois, M. Jean-François Lisée, sera le conférencier;
- CONSIDÉRANT que le maire de Delson participera à l'événement en compagnie d'un membre du conseil municipal le lundi 3 avril 2017 au resto M de Sainte-Catherine et que le coût de participation est de 60 \$ par membre.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :
- QUE le conseil municipal autorise M. Jean-Michel Pepin à représenter la Ville au dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon du 3 avril 2017 et approuve l'achat d'un billet au coût de 60 \$.
- QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-033 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 71-17**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 615-11-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 615-11 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE**
- AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 615-11-6 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition des tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville.*
- 72-17**      **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 665 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE RUE ET DE TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DE L'HARMONIE**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 février 2017, un avis de motion a été donné relativement au *Règlement n° 665 décrétant un emprunt pour des travaux d'infrastructures de rue sur la rue de l'Harmonie.*
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 665 autorisant une dépense de 2 844 950 \$ et décrétant un emprunt de 2 222 320 \$ pour l'exécution de travaux de construction des infrastructures de rue et de travaux connexes sur la rue de l'Harmonie.*
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 73-17**      **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 8-17 - DÉNOMINATION DE L'AVENUE POUR RUE DE L'HARMONIE ( LOT 5 738 711)**
- CONSIDÉRANT qu'une nouvelle rue publique sera construite à partir du boulevard Georges-Gagné Sud, à l'intersection de la rue Viau sur le lot 5 738 711;
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le conseil municipal a adopté la résolution n° 8-17 en nommant cette nouvelle voie de circulation avenue de l'Harmonie;
- CONSIDÉRANT que la volonté du Conseil était de nommer cette nouvelle voie de circulation rue de l'Harmonie et non pas avenue.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal modifie la résolution n° 8-17 afin de nommer la nouvelle voie de circulation, *rue de l'Harmonie*, et d'en informer la Commission de toponymie afin d'officialiser la dénomination de cette artère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-17

### OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS - ANNÉES 2017 À 2021

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2017 à 2021;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Année	Soumissionnaire	
	Conseiller Forestier Roy inc.	G.D.G. Environnement ltée
2017	57 700,00 \$	57 500,00 \$
2018	57 700,00 \$	58 250,00 \$
2019	57 700,00 \$	59 000,00 \$
2020	57 700,00 \$	59 750,00 \$
2021	57 700,00 \$	60 500,00 \$
Sous-total	288 500,00 \$	295 000,00 \$
TPS (5,000%)	14 425,00 \$	14 750,00 \$
TVQ (9,975%)	28 777,88 \$	29 426,25 \$
TOTAL	331 702,88 \$	339 176,25 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Conseiller Forestier Roy inc. pour la somme de 331 702,88 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat à Conseiller Forestier Roy inc. pour la somme de 331 702,88 \$, taxes incluses, pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2017 à 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-034 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-17

### PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 5 642,81 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans les différents dossiers pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 janvier 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-027 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

76-17

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION N° 531-16 DU 13 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, le Conseil a adopté la résolution n° 531-16 relativement à l'approbation du budget, de la quote-part 2017 et la récupération des surplus au CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 531-16 comporte une erreur d'inversion de chiffres dans le montant du déficit d'exploitation; au lieu de 2 532 848 \$, il faut lire 2 352 848 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la greffière à modifier une résolution du Conseil pour y corriger une erreur et qu'une telle modification exige qu'un procès-verbal de correction soit déposé au Conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 531-16 adoptée le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-17

### **AIDE FINANCIÈRE À MARIANNE BOISJOLY POUR SA PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC EN NAGE SYNCHRONISÉE**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de Marianne Boisjoly, athlète en nage synchronisée, pour ses frais de déplacement à la finale provinciale des Jeux du Québec qui a eu lieu à Alma du 24 février au 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT que M<sup>lle</sup> Boisjoly de Delson a représenté la Rive-Sud à la finale provinciale des Jeux du Québec et qu'elle a remporté la médaille d'or dans la catégorie duo 17 ans et moins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 150 \$ à Marianne Boisjoly, athlète en nage synchronisée, pour ses frais de déplacement à la finale provinciale des Jeux du Québec qui a eu lieu à Alma.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-035 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-17

### **AIDE FINANCIÈRE À MAXIME BERTHELETTE POUR SA PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC EN BADMINTON**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de Maxime Berthelette, athlète en badminton, pour ses frais de déplacement à la finale provinciale des Jeux du Québec qui a eu lieu à Alma du 24 février au 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT que M. Berthelette de Delson a représenté la Rive-sud à la finale provinciale des Jeux du Québec et qu'il a terminé 13<sup>e</sup> dans la catégorie simple 16 ans et moins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 150 \$ à Maxime Berthelette, athlète en badminton, pour ses frais de déplacement à la finale provinciale des Jeux du Québec qui a eu lieu à Alma.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-036 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-17

### ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR LE PERSONNEL DE CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale applicable au personnel camp de jour est échue depuis la fin de l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> mai 2017, le salaire minimum passera de 10,75 \$ à 11,25 \$ par heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle échelle salariale telle que présentée dans le tableau ci-dessous pour le personnel de camp de jour pour l'année 2017.

ÉCHELLE SALARIALE - ANNÉE 2017 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre				
Poste	Sans expérience	1 an	2 ans	3 ans
Moniteur/animateur	11,30 \$	11,60 \$	11,90 \$	12,20 \$
Accompagnateur	11,40 \$	11,70 \$	12,00 \$	12,30 \$
Moniteur en chef	14,60 \$	15,00 \$	15,40 \$	16,00 \$
Coordonnateur	17,60 \$	18,00 \$	18,40 \$	18,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-17

### SIGNATURE DE LETTRE D'ENTENTE - COLS BLANCS - VACANCES ANNUELLES DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la convention collective des cols blancs prévoit que les employées de la bibliothèque sont dans l'obligation de prendre leurs vacances lorsque la bibliothèque est fermée;

CONSIDÉRANT que les employées à la bibliothèque ont accumulé l'ancienneté nécessaire pour bénéficier de plus de 3 semaines de vacances, il y a lieu de modifier ledit article.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, ou lors d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente n° 9 intervenue avec le Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), relative aux vacances annuelles des employées de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-17

### SIGNATURE DE LETTRE D'ENTENTE - COLS BLANCS - CRÉATION DE POSTE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris la décision de créer un 2<sup>e</sup> poste d'adjointe administrative pour le Service technique et travaux publics vu le grand nombre d'heures en surcroît de travail dans ce service.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général, ou lors d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente n° 10 intervenue avec le Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), relative à la création d'un deuxième poste d'adjointe administrative pour le Service technique et travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-17

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. ANDRÉ LEVASSEUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le contrat de travail de M. André Levasseur, contremaître, qui viendra à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Christian Ouellette, maire, et M. Stéphane De Serre, directeur général, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement de M. André Levasseur à titre de contremaître au Service technique et travaux publics à compter du 2 avril 2017 pour une durée déterminée de cinq ans se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2022, selon les conditions de travail reliées à ce poste qui sont édictées à l'intérieur de son contrat de travail ainsi que dans le Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-039 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-17

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE, M<sup>E</sup> CHANTAL BERGERON**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le contrat de travail de M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, directrice du Service des affaires juridiques et greffière, qui viendra à échéance le 9 avril 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Christian Ouellette, maire, et M. Stéphane De Serre, directeur général, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement de M<sup>e</sup> Chantal Bergeron à titre de directrice du Service des affaires juridiques et greffière à compter du 10 avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, selon les conditions de travail reliées à ce poste qui sont édictées à l'intérieur de son contrat de travail ainsi que dans le Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-038 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**84-17**

### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE GESTION DU CAMP DE JOUR 2017**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour le camp de jour 2017 au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de recrutement, les personnes suivantes ont été retenues à titre de moniteur en chef:

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
Érika Lacelle	Moniteur en chef
Marilyne Simard	Moniteur en chef
Benoît Prescott	Moniteur en chef
Jonathan Ouellette	Moniteur en chef
Sarah Matton-Tremblay	Moniteur en chef accompagnateur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des cinq moniteurs en chef mentionnés ci-dessus pour le camp de jour 2017.

QUE la date d'entrée en fonction des moniteurs en chef est le 27 février 2017 pour un maximum de 600 heures et que les frais de déplacement engagés dans l'exercice de leurs fonctions soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-037 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**85-17**

### **RÈGLEMENT DE GRIEFS NUMÉROS 2016-02 ET 2016-03 - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4821**

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des griefs n<sup>os</sup> 2016-02 et 2016-03 le ou vers le 20 septembre 2016, les parties souhaitent régler à l'amiable toutes les modalités relatives à ces griefs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Stéphane De Serre, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Delson, les documents nécessaires au règlement des griefs n<sup>os</sup> 2016-02 et 2016-03 suite à l'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, et la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**86-17**

### **PAIEMENT À NORTRAX QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE, ANNÉE 2017, JOHN DEERE 310SL AVEC ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 13 septembre 2016, un contrat a été attribué à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'une rétrocaveuse John Deere modèle 310SL neuve avec équipement;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a également été attribué lors de la séance du 11 octobre 2016 pour la fourniture d'un contrôleur de mouvement pour cette rétrocaveuse.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Nortrax Québec inc. d'une somme de 157 081,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison d'une rétrocaveuse de marque John Deere modèle 310SL, avec équipements.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de dix ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-030 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-17

### **PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 À CONSTRUCTION BEAUDIN ET COURVILLE 2010 INC. POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN SANITAIRE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132 ET DE LA RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Construction Beaudin et Courville 2010 inc. pour la construction d'un trop-plein sanitaire à l'intersection de la route 132 et de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que la firme Avizo Experts-Conseils, chargée de la surveillance des travaux, a présenté le décompte n° 2 suivant l'avancement des travaux réalisés par Construction Beaudin et Courville 2010 inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 à Construction Beaudin et Courville 2010 inc. d'une somme de 24 392,89 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-32-711, règlement d'emprunt n° 579-06.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-031 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-17

### **LISTE N° 3 DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 24 février 2017 détaillant la liste n° 3 des factures pour le mois de décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 3 des comptes à payer pour le mois de décembre 2016 totalisant une somme de 38 805,65 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-025 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

89-17

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 1<sup>er</sup> mars 2017 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de février 2017.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de février 2017 totalisant une somme de 124 988,63 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-024 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-17

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 31 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et des déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 15812 à 15958 inclusivement d'une somme de 720 318,46 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 42 641,50 \$, pour la période du 31 janvier au 24 février 2017, pour un total de 762 959,96 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 24 février 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-03-026 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 30 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2017**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 30 janvier au 24 février 2017.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 30 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2017**

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 30 janvier au 24 février 2017.

### **INTERVENTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7, RUE CIRCÉ, ZONE H-301**

Il n'y a eu aucune intervention.

91-17

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7, RUE CIRCÉ, ZONE H-301**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 7, rue Circé;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul avant de 7,03 m du bâtiment principal alors que la réglementation exige une marge de recul avant minimale de 7,6 m

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 12-17 adoptée le 21 février 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 7, rue Circé afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal dont la marge de recul avant est de 7,03 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-17

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 66, ROUTE 132 (LOCAL 110) / PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125**

CONSIDÉRANT que le 24 janvier dernier, le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, local 110;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attenante de type channel (lettres découpées) localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 13-17 adoptée le 21 février 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage formulé dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, local 110, selon les plans n<sup>os</sup> 13-17-02 à 13-17-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-17

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 66, ROUTE 132 (LOCAL 212) / PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125**

CONSIDÉRANT que le 3 février dernier, le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, local 212;

CONSIDÉRANT que le projet propose l'affichage de l'entreprise sur l'enseigne communautaire du centre commercial;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 14-17 adoptée le 21 février 2017, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage formulé dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, route 132, local 212, selon le plan n° 14-17-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**94-17**

### **APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET DE CONSTRUCTION COMMERCIALE - 7, RUE PRINCIPALE SUD / PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ / ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un écran sur le toit formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-209 (secteur Boulevard Georges-Gagné / Route 132), pour la propriété sise au 7, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'un écran métallique s'harmonisant avec le style architectural au niveau du parapet du bâtiment principal dans le but de limiter la visibilité des unités de climatisation et appareils mécaniques au toit;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 15-17 adoptée le 21 février 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de modification de construction commerciale dans le cadre du PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / Route 132 pour la propriété sise au 7, rue Principale Sud, selon les plans n<sup>os</sup> 15-17-03 à 15-17-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen présent.

**95-17**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière